



## Tourisme et Handicap

Le label Tourisme & Handicap contribue à mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap : moteur, visuel, auditif et mental, afin de permettre à chacun de choisir ses vacances et ses loisirs en toute liberté.



Le label garantit notamment l'accès facilité aux bâtiments et aux prestations de l'établissement ainsi qu'un accueil personnalisé proposant attention et bienveillance.

Le label concerne les hébergements, la restauration, les lieux de visite, les activités de loisirs et culturelles, ou encore les lieux d'information touristique. 4 000 établissements sont d'ores et déjà labellisés Tourisme & Handicap.

**Un établissement labellisé, répond à des critères liés :**

- au niveau d'accessibilité des infrastructures et prestations touristiques,
- à l'accueil et à l'information de la clientèle,
- aux questions de sécurité des infrastructures et prestations touristiques.

La labellisation est valable pour une durée de 5 ans. La procédure d'obtention s'appuie sur un réseau de partenaires touristiques territoriaux et sur les relais locaux Tourisme & Handicap.

Si vous souhaitez engager ou renouveler votre démarche de labellisation et avoir des informations pratiques : [tourismeethandicap@atout-france.fr](mailto:tourismeethandicap@atout-france.fr)

Vous pouvez également réaliser une autoévaluation via un outil à votre disposition :

<https://eval.labels.atout-france.fr/?brand=TH>

Retrouvez ci-dessous les référentiels du label correspondant à votre secteur d'activité :

- [Cartographie des établissements labellisés](#)

## Référentiels

### Hébergements ERP

- [Télécharger le document REFERENTIEL HEBERGEMENT ERP](#) PDF – 379.79 Ko

### Hébergements non-ERP

- [Télécharger le document REFERENTIEL HEBERGEMENT NON ERP.pdf](#) PDF – 299.2 Ko

### Information touristique

- [Télécharger le document REFERENTIEL INFORMATION TOURISTIQUE.pdf](#) PDF – 237.26 Ko

### Loisirs

- [Télécharger le document REFERENTIEL LOISIRS.pdf](#) PDF – 269.24 Ko

### Restauration

- [Télécharger le document REFERENTIEL RESTAURATION.pdf](#) PDF – 236.98 Ko

### Visite

- [Télécharger le document REFERENTIEL VISITE.pdf](#) PDF – 245.63 Ko

### Relais locaux

Les relais locaux accompagnent les candidats dans leur démarche de labellisation.

S'il n'y a pas de relais local sur le territoire de la structure, le professionnel peut faire appel directement à un organisme évaluateur.

### Liste des relais locaux

- [Télécharger le document Liste relais locaux](#) PDF – 52.68 Ko

### Règlement d'usage

## Règlement d'usage

- [Télécharger le document RU Tourisme & Handicap.pdf](#) PDF – 272.24 Ko

## Comité National de Gestion du Label

Les membres du Comité National de Gestion du Label (CNGL) Tourisme et Handicap ont été nommés par [l'arrêté du 14 juin 2024](#).

## Règlement intérieur du CNGL

- [Télécharger le document Règlement intérieur](#) PDF – 340.54 Ko

## Prochainement

La publication de la liste des labellisés, la liste des organismes évaluateurs habilités (ainsi que les dossiers de candidature) ainsi que leurs critères et modalités d'habilitation.